



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2022 EN VISIOCONFERENCE

Clubs présents :

A.S.C.ST JEAN-DE-VERGES
ALBI SPORTS AQUATIQUES
AQUA ET SYNCHRO 66
AQUA NAT'JUUVIGNAC
AS SALINDRES
AS VILLENEUVE-LÈS-AVIGNON
ASC BÉZIERS NATATION
ASPTT MONTPELLIER
ASPTT TOULOUSE
AVENIR MURET NATATION
CAHORS NATATION
CANET 66 NATATION
CASTRES SPORTS NAUTIQUES
CERCLE AQUATIQUE PISCENOIS
CN ATLANTIE
CN AUCH
CN BALMA
CN CAPDENAC
CN CARCASSONNE
CN CÉVENNES ALÈS
CN CUGNAUX
CN FIGEAC
CN FONT-ROMEUE-CERDAGNE
CN LANNEMEZAN
CN LIMOUX
CN LUNEL
CN PAMIER
CN PORTET-SUR-GARONNE
CN ST-CYPRIEN
CN VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE

CNS ST-ESTÈVE
COLOMIERS NAT SYNCHRONISEE
DAUPHINS TOULOUSE OEC
ENTENTE BRETENOUX-BIARS
ESPADONS SOUILLAC NATATION
GOURDON NATATION
GRAND RODEZ NATATION
JS GRAMAT
LAFRANÇAISE NATATION
LOURDES NATATION
MARSOUINS DU COMMINGES
MONTAUBAN NATATION
MONTPELLIER MEDITERRANÉE METROPOLE
NA
MONTPELLIER METROPOLE NATATION
MONTPELLIER PAILLADE NATATION
NAUTIC CLUB L'HERS
NAUTIC CLUB NÎMES
NC LE VIGAN
SETE NATATION
SN ST-CÉRÉ
SO BAGNOLS-MARCOULE
SPLACH NATATION
SPORTING CLUB GRAULHET
TARBES NAUTIC CLUB
THUIR NATATION
TOULOUSE NAT SYNCHRO
TOULOUSE OLYMPIQUE AÉRO
US CARMAUX NATATION
US COLOMIERS NATATION

Clubs absents :

A.S LA VAGUE LODEVOISE
AASS SECTION NATATION AGDE
AN ST-GILLES
AQUA GRIMPE MILLAU GRANDS CAUSSES
AQUA SPORT ST-CYPRIEN
AQUATIC CLUB COURNON
BEUCAIRE TARASCON AC
BÉDARIEUX NAUTIC CLUB
C. A MUNICIPAL DE LEUCATE
C.N BEZIERS MEDITERRANEE
C.N DE ST-AFFRIQUE

C.N MAZAMET AUSSILLON
CARCASSONNE O.A
CARCASSONNE OLYMPIQUE
CN CASTELNAUDARY
CN CASTELSARRASIN
CN CERET
CN DE CAUSSE ET VALLON
CN FLEURANCE
CN MONTREAL
CN NARBONNE
CN RAMONVILLE

CN VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS
D.O.V.L.V PUY L'EVEQUE
DAUPHINS BAGNÈRES-DE-BIGORRE
DAUPHINS CLERMONT-L'HÉRAULT
DAUPHINS DECAZEVILLE
E.P SEMEAC TARBES NAT
ENFANT DE NEPTUNE DE PERPIGNAN
ESPACE SYNCHRO NARBONNE
EVEIL MENDE NATATION
FRONTIGNAN NEPTUNE OLYMPIQUE
GAILLAC NATATION
GRAND NARBONNE TRIATHLON
LANGUEDOC-ROUSSILON WP
LAUDUN L'ARDOISE A.C
LAVOUR NATATION 81

LE BOULOU NATATION
MIREPOIX NATATION
MONTPELLIER WATER-POLO
NAGE EVASION
NAT ARIEGEOISE DE TARASCON
OL NARBONNE MEDITERRANEE NAT
OLYMPIQUE TREBES NATATION
SAUVETAGE SPORTIF ARGELESIEN
SAVERDUN PYRÉNÉES NATATION
SCN BLAGNAC
SDN DE TOURNEFEUILLE
STADE TOULOUSAIN NAUTIQUE
TOULOUSE ATHLETIC CLUB
TOULOUSE OLYMPIQUE AÉRO
US CARMAUX NATATION

Présents :

- Les membres du Comité Directeur : Stéphan AIME, Jean-Marie APPENZELLER, Valentin BARRAU, Henri BERGERET, Alain BOULIANNE, Michel COLOMA, Guy COUTAREL, Bernard DALMON, Magali FAUVEAU, Sébastien FEIGNA, Carlos FERNANDEZ, Stéphanie FEUILLERAT, Eric HILDEBERT, Philippe JAMET, Richard LAGRAVE, Sébastien LETRILLARD, Michel MAHEUX, Christine MAZIERE, Gilles MICHEL, Alain NADAUD, Jean NESPOULOUS, Jean PEYRAUD, Chantal PLANQUES, Lionel REY, Anne SARRUS, Caroline SUDRE, Alexandra VERGNES et Julien VILLE.
- Les Présidents (ou représentants) de Comités Départementaux suivants : Nathalie DEMAY (Ariège), Marie-Hélène TESTE (Aude), Bernard DALMON (Aveyron), Eric HILDEBERT (Gard), Gérard BOULOUNAUD (Haute-Garonne), (Hérault), Didier JANIN (Pyrénées-Orientales), Chantal PLANQUES (Tarn) et Michel OLIVET (Tarn et Garonne).
- Philippe RENAUT, Commissaire aux Comptes.
- Christelle TIFFY, Expert-Comptable.

Invitée :

- Dominique CUPILLARD, Secrétaire Générale de la Fédération Française de Natation

Assistent :

- Albane BOSC-VAYEUR, Formateur au sein de l'ERFAN¹ Occitanie Pyrénées-Méditerranée.
- Lionel BARNADES, Entraîneur CAF Natation Course Occitanie/Font-Romeu
- Alexis BUSOLIN, Chargé de Développement et Formateur au sein de l'ERFAN Occitanie Pyrénées-Méditerranée.
- Thibault HETZEL, Directeur de l'ERFAN Occitanie Pyrénées-Méditerranée.
- Maeva MORINEAU, Cadre Technique National Natation Artistique.

¹ Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation.

Ouverture de l'interface de visioconférence : 9 :31

Début des travaux de l'Assemblée Générale : 9h56

1. Allocution du Président

L'allocution de Bernard DALMON est disponible ci-après :

« Bonjour à toutes et tous,

Je voudrai en tout premier honorer un des nôtres disparu beaucoup trop tôt. Marc CRUBELLIER faisait partie des incontournables de la Natation Estivale et de l'Eau Libre. C'était un immense Monsieur, d'une gentillesse, d'une patience, d'un professionnalisme et d'un dévouement incomparables, un homme investi dans sa mission et un homme de conviction. Nous adressons toutes nos sincères condoléances à Christiane, son épouse, Ludivine et Adrien, ses enfants.

Avec toute notre amitié et notre affection.

Au seuil de cette nouvelle année, je vous adresse tous mes vœux pour la nouvelle année 2022 pour vous et vos proches avec en premier lieu des vœux de santé sans laquelle tout est difficile. Je souhaite remercier Dominique CUPILLARD, Secrétaire Générale de la Fédération Française de Natation, Présidente de Dunkerque Natation, présente à notre Assemblée Générale, ainsi que nos partenaires :

- *La Fédération Française de Natation et son Président, Gilles SEZIONALE.*
- *Carole DELGA et Kamel CHIBLI du Conseil Régional Occitanie.*
- *Pascal ETIENNE et Cyril PERROCCHIA de la DRAJES² Occitanie.*

Je remercie tous les participants, les salariés de la Ligue, (Lionel BARNADES, Albane BOSC, Alexis BUSOLIN, Thibault HETZEL, Frédérique PERRIN), les cadres techniques (Fanny BABOU et Maeva MORINEAU), les présidents de Comités Départementaux et tous les membres du Comité Directeur avec une mention à Richard LAGRAVE, Jean NESPOULOUS, Jean PEYRAUD et Julien VILLE.

Cette deuxième année fut tout aussi compliquée avec cette satanée pandémie dont on ne sait pas quand elle va s'arrêter et la troisième année qui arrive s'avère tout aussi incertaine.

Cette année fut compliquée aussi à titre personnel à cause de cette pandémie avec 2 mois passés sous assistance respiratoire dès les premiers jours de mai et 6 semaines en Centre de Soins de Suite et de Réadaptation ou j'ai dû réapprendre à respirer dans un premier temps et ensuite récupérer mes capacités respiratoires. Une deuxième vie commençait dès la mi-juillet après une période extrêmement difficile. Je peux affirmer que les nombreuses visioconférences avec la Fédération Française de Natation et la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation ont accéléré ma guérison en me faisant penser à autre chose. Merci donc à vous toutes et tous.

La pandémie de Covid-19 depuis près de deux ans, a bouleversé voire stopper les activités de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation et des clubs. Le deuxième confinement, à compter du mois de novembre 2020, a lui stoppé, l'accès aux équipements sportifs excepté pour les nageurs inscrits sur les listes avec un retour dans les piscines au cours du deuxième trimestre 2021. En conséquence, une perte sèche de 8400 licences (25000 contre 33400) représentant un impact de 77000€ soit une baisse de 25% fut observée par rapport à la saison précédente. Malgré

² Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports d'Occitanie.

cela, l'action de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation a été significative :

- *Une nouvelle équipe, un nouveau Comité Directeur dès le mois de décembre 2020 pour animer la ligue.*
- *Le maintien systématique des confrontations dès que les autorités compétentes (Etat et services décentralisés de l'Etat) nous autorisaient (Merci aux Dauphins du TOEC, Montpellier Métropole Méditerranée UC Natation et ASPTT Montpellier Métropole) pour l'organisation de 2 Meetings labellisés Nationaux et d'un meeting régional ; deux Synchronat et un meeting à destination des catégories Avenirs et Jeunes en Natation Artistique ; un Test-Event en Eau Libre ; un tournoi de Waterpolo et plusieurs animations de Beach Waterpolo. Les activités estivales avec des confrontations sportives ont animé les mois de juillet et août.*
- *L'intégralité de l'offre de formations sous le sceau de l'ERFAN Occitanie a pu être menée à terme en alternant les formations en présentiel et à distance auprès de 350 stagiaires.*
- *Près de 2 000 jeunes ont bénéficié du plan J'Apprends A Nager (10h d'apprentissage de la natation gratuite par enfants) grâce à près de 250 stages organisés par un trentaine de clubs. J'espère un objectif de 4 000 enfants bénéficiaires et 500 stages pour 2022 !*
- *Le dispositif « Aisance Aquatique » a permis de poursuivre l'organisation de plusieurs sessions de formation d'instructeurs ainsi que la tenue de « Classes Bleues » (une vingtaine de Classes bleues pour près de 400 enfants concernés).*
- *L'appel à Projets porté par l'Agence Nationale du Sport au sujet des « Projets Sportifs Fédéraux » avec l'organisation nombreuses réunions afin de permettre aux clubs de monter leur dossier de demande de subventions.*

Sur le plan sportif, la saison 2020-2021 a été catastrophique pour la majorité des clubs. Malgré cela, je citerai la sélection de 6 nageurs de notre région en Equipe de France aux Jeux Olympiques de Tokyo mais aussi un effectif non négligeable au sein de chaque délégation (Championnats d'Europe Juniors, Championnats d'Europe, Championnats Open d'Espagne, Comen Cup) ; le CNAHN³ Occitanie/Colomiers pour la Natation Artistique et nos deux CAF⁴ Natation Course : CAF Occitanie/Font-Romeu, CAF Occitanie/Toulouse TOEC qui ont pu poursuivre leur activité avec d'excellents résultats. Je n'oublie pas les merveilleux résultats obtenus par Philippe SCHWEITZER au CNEA⁵ Font Romeu.

Maintenant, tout reste à reconquérir : nos licenciés, nos compétiteurs, nos partenaires, nos collectivités. La ligue a fait le choix d'accompagner cette reconquête en engageant plus de 100 000€ pour :

- *Favoriser le retour de nos jeunes à la compétition (baisse du tarif des engagements et accès à un plus grand nombre dans nos compétitions régionales).*
- *Réaliser les travaux au niveau du siège social et de l'ERFAN, à Toulouse, pour accroître la capacité d'accueil et le confort de travail.*
- *Acheter des bassins éphémères et du matériel pour nos compétitions.*
- *Recrutement deux personnes.*

Tout cela vous sera précisé ultérieurement. Les chiffres à ce jour nous laissent espérer retrouver

³ Centre National Accession Haut-Niveau Natation Artistique Occitanie Colomiers.

⁴ Centres d'Accession et de Formation.

⁵ Centre National d'Entraînement en Altitude.

5000 licenciés de plus à fin août 2021.

La CRDS⁶ a vu le jour en septembre dernier avec 74 membres, dont 46 représentants des collectivités territoriales : Kamel CHIBLI, Vice-Président chargé du Sport, de l'Éducation, de la Jeunesse et de l'Orientation au Conseil Régional, a été élu Président de la Conférence. Il est accompagné des Vice-Présidents élus : Richard MAILHE, Président du CROS⁷ Occitanie, Pascal ETIENNE (DRAJES Occitanie), et moi-même au titre de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

La Conférence Régionale du Sport fait suite à la création de l'ANS⁸ et comprend des représentants de l'État, des Collectivités Territoriales, des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale compétents en matière de sport, du ou des CREPS⁹, du mouvement sportif et des autres personnes physiques et morales intéressées par le développement du sport, en particulier les organisations professionnelles représentatives des acteurs du monde économique.

L'installation de la CRDS répond aux enjeux de rassembler et de responsabiliser les acteurs du sport afin de définir un Projet Sportif Territorial pour fin juin 2022. Cinq commissions travaillent dès à présent avec une trentaine d'experts : « Equipements sportifs, outils structurants », « Filière du sport au service de l'attractivité », « Emploi, formation, enjeux de demain », « Engagement/Développement de la pratique sportive/Sport et bien-être », « Occitanie, terre de performance ».

Malgré cela, je ne voudrai pas cacher les difficultés que nous avons avec un partenaire pour la mise en place d'une formation au BPJEPS AAN¹⁰ à Carcassonne, les difficultés que nous rencontrons aussi pour mettre en place un cursus de formation avec la Faculté 2SMH¹¹ de l'Université de Montpellier.

Nous sommes aussi toujours à la recherche d'une personne pour développer nos formations sur Montpellier et d'un entraîneur pour notre CNAHN Occitanie/Colomiers.

Avant de conclure et avant que notre Secrétaire Général ne le dise avec ses mots, ce fut une année exceptionnelle en termes de naissances à la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation (chez la famille HETZEL, BABOU, BARNADES, MORINEAU et BUSOLIN) : sûrement un des effets positifs de la pandémie. Ne me demandez pas les prénoms et les sexes de ces nouveaux nés. J'ai déjà beaucoup de mal avec les prénoms de mes petits-enfants. Je propose que quand ils débiteront leurs interventions, ils vous redisent les prénoms. Félicitations aux heureux parents et longue et belle vie à ces enfants. Je vais quand même vérifier si en fin de saison ils sont tous licenciés à la FFN avec le statut de bébé nageur ».

Bernard DALMON termine son intervention par la citation suivante de Jean GIRAUDOUX :

« Il y a des épidémies de tout ordre, le goût du sport est une épidémie de santé. »

⁶ Conférence Régionale du Sport.

⁷ Comité Régional Olympique et Sportif.

⁸ Agence Nationale du Sport.

⁹ Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives.

¹⁰ Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport mention Activités Aquatiques et de la Natation.

¹¹ Faculté des Sciences du Sport et du Mouvement de l'Homme.

2. Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire, Ordinaire et Elective du 28 novembre 2020

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

3. Rapport moral

Julien VILLE complète les indicateurs précédemment mentionnés par Bernard DALMON en précisant que les structures financées dans le cadre des Projets Sportifs Fédéraux supervisés par l'Agence Nationale des Sports étaient au nombre respectif de 24, 41 et 39 en 2019, 2020 et 2021. Ceci correspond à 53, 134 et 109 actions financées en 2019, 2020 et 2021, respectivement, pour un montant total de 92 000 €, 127 800 € et 162 350 €.

Compte-tenu de ces informations, le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

4. Défis Régionaux

Pour chaque défi régional, chaque animateur est sollicité pour présenter succinctement le rapport d'activités. En réponse à la présentation des différents animateurs des défis régionaux, il convient de retenir les informations suivantes :

- Guillaume MUZET regrette le conflit de calendriers pour les disciplines de la Natation Course et de Waterpolo à l'occasion du weekend des Interclubs Toute Catégories de Natation Course.
- Jean-Marie APPENZELLER interpelle l'Assemblée Générale sur la mise en place d'une troisième Coupe de France des Régions (pour la catégorie U19) et la prise en compte de celle-ci dans le budget prévisionnel.
- Cédric DULLIER souhaite la mise en place d'échanges au sujet de bonnes pratiques et de nouvelles idées pour la rédaction des dossiers de demande de subventions, notamment dans le cadre des Projets Sportifs Fédéraux financés par l'Agence Nationale du Sport.

Compte-tenu de ces informations, le rapport d'activités de chaque défi régional est approuvé à l'unanimité.

5. Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation

Le résumé de l'intervention de Thibault HETZEL (évolution des effectifs, bilan qualitatif de la saison 2020-2021, certification Qualiopi et perspectives 2021-2022) est disponible en annexe 1.

En l'absence de questions, le rapport d'activités de l'ERFAN Occitanie est approuvé à l'unanimité.

6. Affaires financières

Jean NESPOULOUS introduit les affaires financières en précisant que le bilan reflète la situation financière de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation au 31 août 2021 alors que le compte de résultats retrace l'activité de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation entre le 1 septembre 2020 et le 31 août 2021. Il expose également le bilan d'activités du Défi Finances.

- Bilan au 31 août 2021

Il convient de retenir les éléments suivants de l'intervention de Jean NESPOULOUS :

- Le total du bilan s'élève à 1 427 803€.
- Les investissements représentent 219 679 € en valeur nette.
- Les autres créances s'élèvent à 238 917 € et correspondent au reliquat de subventions à percevoir (sur l'année comptable étudiée).
- Les disponibilités s'élèvent à 837 709 € ce qui permet de couvrir environ la moitié des dépenses de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation et des structures qui lui sont associées.
- Au passif, après prise en compte du déficit de l'année, les fonds propres s'élèvent à 918 356 €.
- Les dettes auprès d'établissements de crédits s'élèvent à 0 €.

En complément, Christelle TIFFY revient sur certaines notions :

- Les fonds propres sont constitués des résultats cumulés depuis la création de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation (avec la prise en compte du fond associatif).
- Le report à nouveau consiste à reporter le résultat de l'exercice qui vient de s'écouler sur le suivant.
- La trésorerie correspond à la somme de tous les comptes de liquidité. Elle correspond à l'ensemble des sommes mobilisables à tout moment et doit être prudemment interprétée en tenant compte, notamment, des fonds dédiés.
- Les fonds dédiés sont la partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.
- Le fond de roulement est estimé à partir des disponibilités et des créances auxquelles sont retranchées les dettes et avances reçues.

En conclusion, Christelle TIFFY expose que la situation financière de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation est saine et solide. Il y a autonomie financière sans recours aux emprunts (lesquels sont définitivement clôturés depuis octobre 2020 relativement à l'achat du siège social). Les investissements de l'année ont été financés par les fonds propres. La trésorerie est à un niveau sécurisant et suffisant pour assurer les charges courantes en cas d'arrêt d'activité durant une période confortable.

- Compte de résultats

L'analyse de l'activité amène les remarques suivantes :

- Les produits d'exploitation s'élèvent à 972 191 €.
- Les charges d'exploitation s'élèvent à 927 937 €.
- Le résultat d'exploitation ressort bénéficiaire de 44 254 € ; le résultat financier est positif de 34 122 €.

- Attendu du Commissaire aux Comptes

Philippe RENAUT, Commissaire aux Comptes, certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la ligue à la fin de l'exercice 2020-2021. Il insiste sur la performance remarquable d'équilibre des comptes au regard des impacts de la situation sanitaire sur les activités de la Ligue Occitanie-Pyrénées-Méditerranée de Natation entre le 1 septembre 2020 et le 31 août 2021.

En conclusion, Philippe RENAUT certifie purement et simplement les comptes et recommande à l'Assemblée Générale d'approuver le compte de résultats 2020-2021 (annexe 2).

- Compte-rendu des Contrôleurs aux Comptes

Jacky OFFREDI, en qualité de Contrôleurs aux Comptes, donne lecture du compte-rendu des investigations menées. Il explique qu'il a pu être procédé, sur la base des documents présentés, à la vérification des comptes de la Ligue Occitanie Pyrénées Méditerranée de Natation pour l'exercice allant du 1/09/2020 au 31/08/2021. Il a ainsi été constaté que le bilan ainsi que le compte de résultats concordent avec la comptabilité, les contrôles effectués par pointages et les réponses données ayant permis de constater l'exactitude de la comptabilité et l'existence de pièces justificatives probantes pour chaque opération vérifiée. Jacky OFFREDI émet le souhait, à l'avenir, de disposer d'un délai plus important entre la date des contrôles et celle de l'Assemblée Générale. Jacky OFFREDI remercie Jean NESPOULOUS, Richard LAGRAVE, Bernard DALMON et Christelle TIFFY pour avoir contribué au bon déroulement des investigations.

En conséquence, il recommande à l'Assemblée Générale d'approuver les comptes présentés, d'en donner décharge aux organes responsables et de remercier le Trésorier pour son travail.

- Vote du compte de résultats 2020-2021 et du report

Suite aux interventions de Jean NESPOULOUS, Christelle TIFFY, Philippe RENAUT et de Jacky OFFREDI, il convient de retenir les interventions suivantes :

- Guillaume MUZET regrette l'uniformisation du montant de l'aide aux organisations, par demi-journée, à toutes les disciplines ; il souhaite que les besoins logistiques soient davantage pris en compte et *in fine* que le montant des aides aux organisations soit plus spécifique à chaque discipline.
- Laurent GACHASSIN fait part de sa satisfaction face à cette présentation et sollicite l'aide de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation pour un accompagnement à la structuration comptable de son club.

Compte-tenu de ces informations, le compte de résultats 2020-2021 et le report en réserves sur l'exercice 2021-2022 sont approuvés à l'unanimité. De même, le rapport d'activités du Défi Finances est approuvé à l'unanimité.

- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes

Le renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire (Philippe RENAUT) et du Commissaire aux Comptes suppléant (Pascal COMTE) est approuvé à l'unanimité.

7. Actions régionales

- Accompagnement des clubs et des comités départementaux

En complément des indicateurs présentés par Bernard DALMON en ouverture des travaux de cette Assemblée Générale et par Julien VILLE dans le rapport moral, il est fixé l'objectif d'un nombre minimal de 50 à 60 structures qui doivent déposer un dossier pour le financement des Projets Sportifs Fédéraux par l'Agence Nationale des Sports en 2022. Bernard DALMON remercie chaleureusement l'équipe d'une dizaine de personnes à ses côtés (salariés, cadres, membres du Comité Directeur et présidents de comités départementaux) pour l'examen des dossiers déposés.

- Plan J'Apprends à Nager et Dispositif Aisance Aquatique

En complément des indicateurs présentés par Bernard DALMON en ouverture des travaux de cette Assemblée Générale, il est fixé un objectif, pour 2022, du doublement des effectifs de jeunes concernés par chacun de ces dispositifs par rapport à 2021.

8. Vie sportive

- Centres d'Accession Formation (CAF) Natation Course Occitanie/Font-Romeu et Occitanie/Toulouse

Lionel BARNADES rappelle les missions de cette structure labellisée au sein du Projet de Performances Fédéral et financée par la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation et les familles de nageurs : accueillir des nageurs et déployer des conditions optimales pour leur permettre une progression sportive et un épanouissement personnel ; accueillir, sur le site, les entraîneurs désireux de discuter pour échanger les bonnes pratiques. Dans son intervention, Lionel BARNADES félicite les entraîneurs pour le travail effectué au sein des clubs ; il insiste sur le fait que les résultats obtenus au sein de chaque Centre d'Accession Formation sont intimement liés aux résultats obtenus préalablement au sein des clubs d'origine. Lionel BARNADES conclut en adressant ses remerciements à l'égard de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation et de sa Gouvernance.

Michel COLOMA souscrit aux propos de Lionel BARNADES et complète en insistant sur l'attention portée à l'épanouissement des nageurs *i.e* à l'équilibre entre entraînement sportif et parcours scolaire avec l'objectif systématique d'amener chaque nageur vers un double projet sportif et professionnel.

- Centres National d'Accession Haut-Niveau Natation Artistique Occitanie/Colomiers

Christine KITEGI et Maeva MORINEAU présentent les activités et le fonctionnement du Centre National Accession Haut-Niveau de Natation Artistique Occitanie/Colomiers : effectifs, composition de chacun des deux collectifs, stages et résultats sportifs, sélections et formations citoyennes. Le support de l'intervention est fourni en annexe 3.

9. Budget prévisionnel 2021-2022

Le budget prévisionnel 2021-2022 prend en compte les éléments suivants :

- Une diminution de 30% des effectifs de compétiteurs et l'impact qui en découle sur les recettes dues à la prise de licence.
- La réduction de 50% des droits d'engagements (toute discipline) aux compétitions régionales et la suppression des droits d'engagements de chaque club support à la compétition coorganisée avec la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation ; cette disposition, assortie sur le plan sportif d'un assouplissement des grilles de qualification, vise à permettre la confrontation au plus grand nombre de nageurs et *in fine* assurer la pérennité des effectifs au sein des structures.
- L'impact financier de l'organisation des Championnats de France à Montpellier, du 9 au 12 décembre 2021.
- Le versement d'une aide de 3 000 € à chaque sélection engagée à la prochaine édition de la Coupe Occitanie des Départements.
- L'achat en 12 exemplaires de systèmes de départ en dos.
- L'augmentation de 2% de la masse salariale conformément à la dernière version de la Convention Collective Nationale du Sport.
- L'achat de petits équipements informatiques et de chronométrage (poires et câbles).
- Les travaux envisagés pour la rénovation (retrait de la maquette, refonte de la connectique, remise en état des peintures, suppression d'une cloison et pose d'une cloison amovible) du siège social situé à Toulouse.

Compte-tenu de ces informations, le budget prévisionnel 2021-2022 et, *de facto*, le règlement financier 2021-2022 sont approuvés à l'unanimité.

10. Intervention de Dominique CUPILLARD

Dominique CUPILLARD adresse ses condoléances aux proches de Marc CRUBELLIER. Elle remercie Bernard DALMON de son invitation à assister aux travaux de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation de ce jour. Tour à tour, Dominique CUPILLARD souligne la qualité du déroulé et du contenu des travaux de cette matinée, citant la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation comme modèle en termes de structuration, de fonctionnement, de gestion (financière, analytique et comptable) et de déclinaison de la politique fédérale. Elle félicite très chaleureusement Bernard DALMON pour son implication engagée en faveur de toutes et tous à l'échelle régionale comme nationale avec des remerciements appuyés sur son action en faveur de la réouverture des équipements. Dominique CUPILLARD salue Christine KITEGI, collègue

du Comité Directeur de la Fédération Française de Natation, à qui elle souhaite une bonne retraite à venir. En outre, Dominique CUPILLARD fait part de sa satisfaction face aux indicateurs présentés relativement au Plan J'Apprends A Nager ; à la certification Qualiopi de l'ERFAN Occitanie et aux excellents résultats sportifs à la vue desquels elle félicite nageurs, entraîneurs, dirigeants et clubs. Enfin, Dominique CUPILLARD conclue en adressant à chacun ses vœux de santé et de réussite et, à la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation, ses vœux de reconquête, pour l'année 2022.

11. Clôture de l'Assemblée Générale

Bernard DALMON remercie l'Assemblée pour sa participation et son soutien, l'intégralité des votes ayant été réalisés à l'unanimité. Il insiste désormais sur l'état d'esprit de reconquête mentionné lors de la présentation du budget prévisionnel 2021-2022.

En l'absence de questions diverses, l'Assemblée Générale Ordinaire est clôturée. Un webinaire, animé par l'Association Colosse aux Pieds d'Argile, à l'initiative de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation, est prévu ce jour à compter de 14 :00.

Fin des travaux de l'Assemblée Générale : 13 :22

Fermeture de l'interface de visioconférence : 13 :23



Bernard DALMON
Président



Julien VILLE
Secrétaire Général

ANNEXE 1



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020-2021

PERSPECTIVES 2021-2022

QUANTITATIF

308 Formés

77 en Formations fédérales



60 en Formations professionnelles

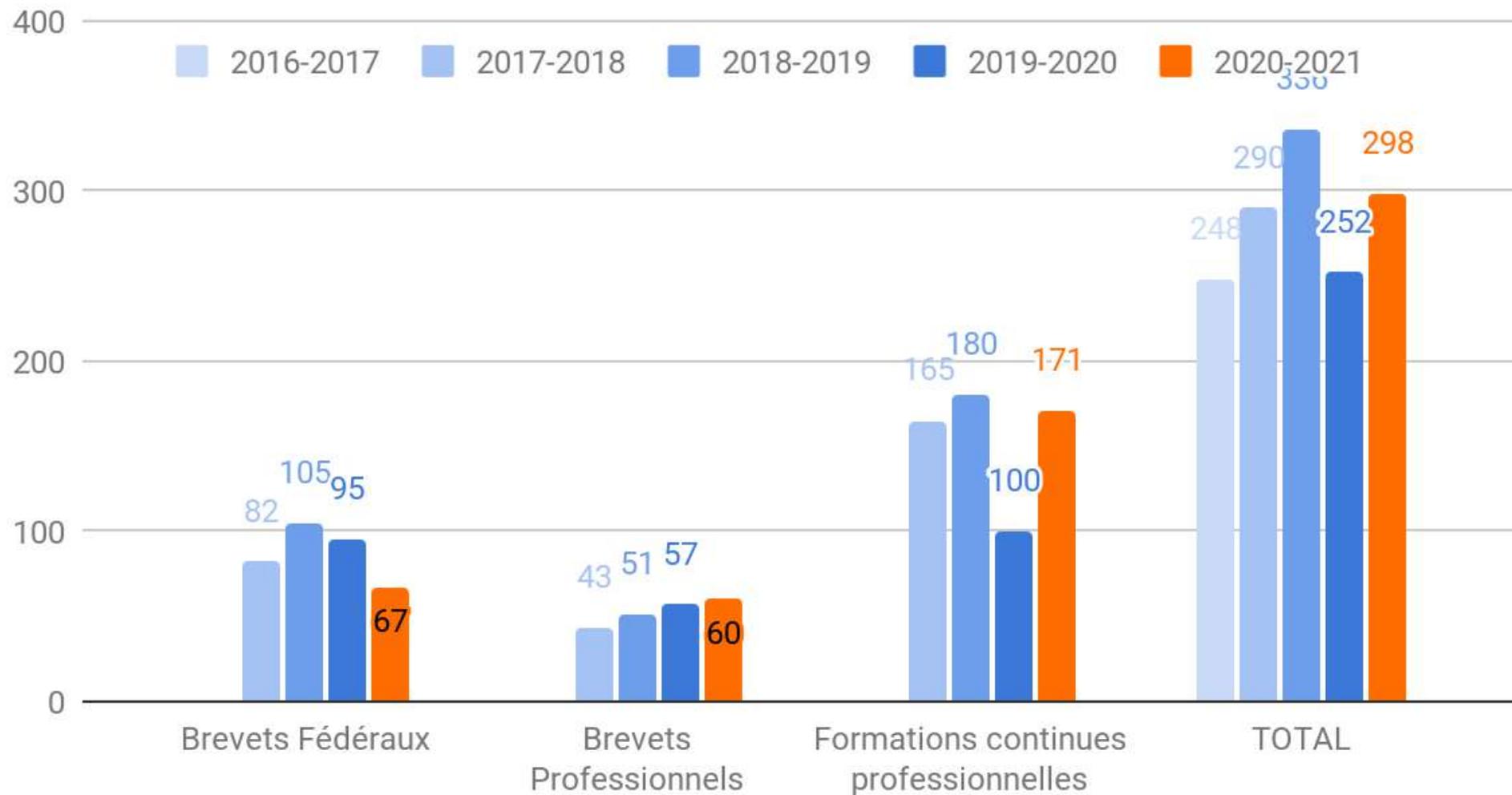


171 en Formations Continues



*Maintien de toutes
nos formations
durant le covid*

EVOLUTION NOMBRE DE PERSONNES FORMEES



QUALITATIF

- Continuité de la gestion administrative
- Standardisation de tous les protocoles administratifs pour **QUALIOPI**
- Amélioration du **suivi budgétaire et comptable** de l'ERFAN
- Continuité du **référencement** de nos formations : Chorus pro, Kairos, CPF...
- Continuité des **7 habilitations DRAJES** et **3 habilitations FFN**
- **Recrutement d'une apprentie** avec une mise à disposition auprès des clubs.
- Refonte des fiches de tâches et des RH sur l'ERFAN
- Travail sur les **formations Aisance Aquatique**
- Travail sur l'**aide aux clubs par le PSF**
- Mise en place d'**actions collectives grâce à l'AFDAS**
- Mise en place d'une formation **BPJEPSAAN pour SHN**
- Mise en place d'un **UFA au sein de l'ERFAN Occitanie** en partenariat avec le CFA Sport Occitanie (formation BPJEPSAAN+MSN ou BF4+DEJEPS NC et NA > possibilité de recrutement pour nos clubs en interne).

EQUIPE ERFAN

Thibault HETZEL - Directeur et référent formations professionnelles et continues

Albane BOSCH - Coordinatrice et référente administrative

Alexis BUSOLIN - Coordinateur et référent formations fédérales et SHN

Travail en commun avec :

Fanny BABOU - Pour les formations Natation Course

Maeva MORINEAU - Pour les formations Natation Artistique

Frédérique PERRIN - Pour la comptabilité

Et notre équipe de formateur :

ANDRIEU Clémence, BABOU Fanny, BARNARDES Lionel, BAUBRY Hélène, BOSCH Albane, BRITTO Joseph, BUSOLIN Alexis, CASTEL Nicolas, CD66, CD82, CFMNS31, CHANAL Nicolas, COLOMA Michel, DIOUANE Latif, ECHE Sébastien, EFFORMIP, ELLIN Etienne, FABRE Gaëlle, FNMNS Occitanie Méditerranée, GELAS Colette, GUENEAU Romain, GURTLER Nicolas, HETZEL Thibault, LEMAIRE Paul, LIGNOT Myriam, MICHEL Gilles, MIOMANDRE Philippe, MOHAMMEDI Assia, MONBERGE Walter, MORATO Eric, MORINEAU Maeva, NEDELEC Marie, PIEDNOIR Annabelle, PILIC Danijela, POCHE Isabelle, QUENOUILLE Julie, RAY Bastien, SAINT-MARTIN Maëlys, SANGOUARD Baptiste, SCHWEITZER Philippe, THUILLIER Delphine, VENTURI Bertrand, VINCENT David, VITO Alexia...et d'autres...

INFORMATIONS - ERFAN OCCITANIE



Nos partenaires :



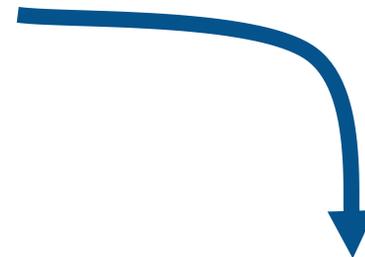
- **Modification des BF et du MSN** nous a imposé une refonte de notre offre de formation
- Mise en place d'un **catalogue de formation** et de stands lors des compétitions régionales.
- Continuité du **suivi budgétaire, comptable et administratif** de l'ERFAN.
- Continuité du **référencement** de notre offre de formation.
- Mise en place d'une **campagne d'informations** sur nos formations et services au plus proches des territoires - Tour Occitanie (22 et 29 septembre) et de portes ouvertes numériques (25 septembre)
- Amélioration du **suivi des tuteurs** (formation des tuteurs) et rémunération des actions de tutorat (AFDAS).
- Questionnement et amélioration des **partenariats** CREPS, FNMNS, STAPS, CFA Sport Occitanie, Comités Départementaux, Clubs, Municipalités...
- Continuité de l'offre de formation **pour toutes les disciplines (NA, WP, NC)** et pour les **SHN**
- Gestion de l'**UFA au sein de l'ERFAN Occitanie** en partenariat avec le CFA Sport Occitanie (BPAAN+MSN ou BF4+DEJEPS > possibilité de recrutement pour nos clubs en interne).

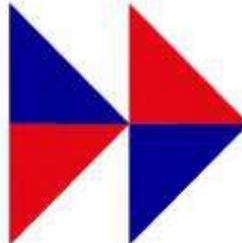
- Gestion de l'Audit **QUALIOPI** en décembre
- Amélioration de la communication (Stand compétitions, catalogue de formation, mailing list)
- Amélioration des locaux pour accueillir nos stagiaires en formation (travaux)
- Augmentation du nombre d'**antennes BF1 dans nos CD**.
- **Mise à disposition de maîtres nageurs sauveteurs** (apprentis ou diplômés) aux clubs et aux municipalités en difficulté pour en trouver.
- Augmentation du nombre de MNS formés notamment par le **partenariat STAPS** et **BP SHN**.
- Amélioration du **suivi des antennes Nagez Forme Santé en Occitanie**
- Continuité de la gestion de l'aisance aquatique et des PJAN
- Création d'**ETR enseignement et sport santé**



Datadock

Organisme validé
et référencé



Qualiopi 
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Formation d'éducateurs bénévoles :

- BF1 - sites de Toulouse, Montpellier
- BF2 - sites de Toulouse, Montpellier, Foix, Perpignan
- > *possibilité de passer le BF1 et BF2 même année*

Formation de Maîtres Nageurs Sauveteurs :

Parcours en 1 an, 2 ans, 3 ans

- BPAAN complet (Toulouse, Montauban, Carcassonne) **APPRENTISSAGE**
- BPAAN pour SHN (Occitanie) **APPRENTISSAGE**
- BPAAN + MSN (Occitanie) **APPRENTISSAGE**
- BF1 > BF2 > BPAAN pour BF2 (Toulouse, Montpellier)
- BPAAN pour STAPS (Montpellier)

- CAEPMNS x 9 (Montpellier, Toulouse (4), Albi, Montauban, Auch, Pamiers)

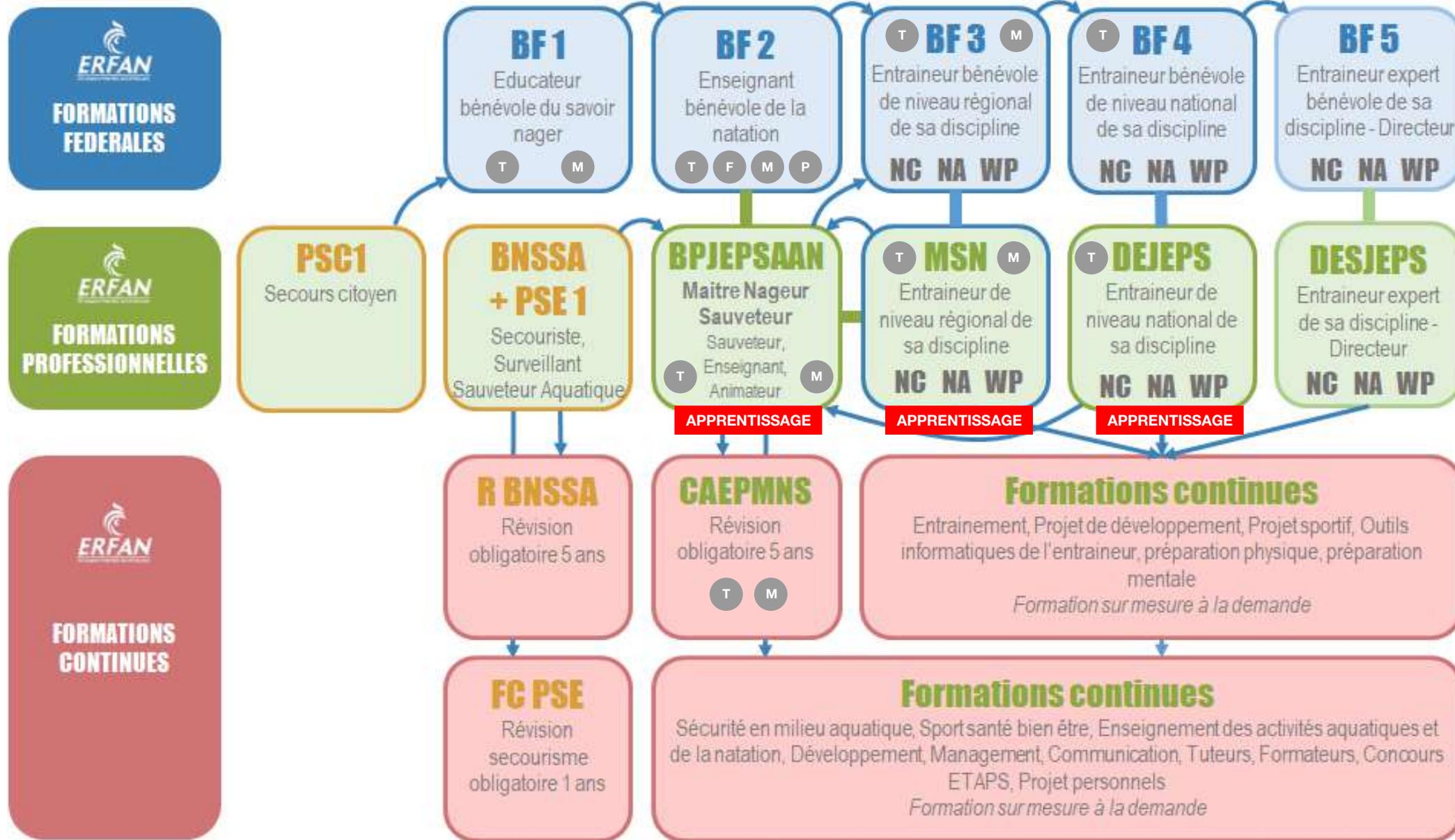
Formation d'entraîneurs régionaux et nationaux :

- BF3+MSN [NA,NC,WP] (Toulouse, Montpellier)
- BPAAN+MSN (Occitanie) **APPRENTISSAGE**
- BF4+DEJEPS [NA,NC,WP?] (Occitanie) **APPRENTISSAGE**

D'autres formations seront lancées cette saison...

Et d'autres formations misent en place durant l'année selon les besoins et la demande...

LE CATALOGUE DE FORMATION





**MERCI DE VOTRE ATTENTION
AVEZ VOUS DES QUESTIONS ?**

FORMATIONS

Fédérales

FORMATIONS

Professionnelles

FORMATIONS

Continues

ANNEXE 2



Philippe RENAUT

*Expert Comptable inscrit au Tableau de l'Ordre de la Région
de Toulouse Midi-Pyrénées
Commissaire aux Comptes*

**LIGUE OCCITANIE
PYRENEES-MEDITERRANEE
DE NATATION**

**Siège social : Bat B-Bal 37
72 rue Riquet
31000 TOULOUSE**

**RAPPORT
DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE 2020/2021**

LIGUE OCCITANIE PYRENEES-MEDITERRANEE DE NATATION

Association (Loi du 1^{er} juillet 1901)

Bat B-Bal 37

72 rue Riquet

31000 TOULOUSE

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association LIGUE OCCITANIE PYRENEES-MEDITERRANEE DE NATATION relatifs à l'exercice clos le 31 août 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2020 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les

appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre association reçoit diverses subventions. J'ai procédé à l'examen des conventions relatives à ces subventions et de leur bonne application ; je me suis assuré de leur correcte comptabilisation ; j'ai vérifié que les conditions suspensives étaient levées et que le principe de l'indépendance des exercices était respecté.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

J'ai procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Comité Directeur.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion,

- la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
 - Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
 - Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que les circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
 - Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Aucamville, le 11 janvier 2022



Philippe RENAUT

Commissaire aux comptes

Au présent rapport est annexé :

Pages 1 à 2 Bilan Actif – Bilan Passif

Page 3 Compte de résultat

Pages 4 à 12 Annexes

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/08/2021	Net au 31/08/2020
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	567	567		
Immobilisations corporelles	516 714	297 035	219 679	213 376
Immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	517 281	297 602	219 679	213 376
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)	2 500		2 500	1 023
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	126 250		126 250	63 240
Autres	238 918		238 918	283 984
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	837 709		837 709	698 350
Caisse				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 205 377		1 205 377	1 046 598
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	2 748		2 748	2 209
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	2 748		2 748	2 209
TOTAL GENERAL	1 725 405	297 602	1 427 803	1 262 183

Legs nets à réaliser :

acceptés par les organes statutairements compétents
 autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre :

PB

Bilan passif

	au 31/08/2021	au 31/08/2020
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	9 147	9 147
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Résultat de l'exercice	34 122	61 003
Report à nouveau	823 136	762 133
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	866 406	832 283
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement	51 950	89 800
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	918 356	922 083
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES	136 680	109 205
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées	500	2 880
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	135 288	80 221
Autres	167 971	86 397
TOTAL DETTES	167 080	60 293
Produits constatés d'avance	69 008	61 397
TOTAL GENERAL	1 427 803	1 262 183
(1) Dont à plus d'un an (a)		
Dont à moins d'un an (a)	372 768	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de Résultat

	Exercice N 31/08/2021	Exercice N-1 31/08/2020
PRODUITS D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	464 211	416 537
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	236 285	255 672
Cotisations		
Autres produits	271 694	325 065
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	972 191	997 274
CHARGES D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Achats de marchandises	576	
Variation des stocks (marchandises)		
Achats d'approvisionnements		
Variation des stocks (approvisionnements)	-1 477	27
Autres charges externes	567 550	571 980
Impôts, taxes et versements assimilés	7 556	4 551
Rémunérations du personnel	206 213	225 409
Charges sociales	64 548	58 876
Dotations aux amortissements	46 932	70 774
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	36 040	702
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	927 937	932 318
RESULTAT D'EXPLOITATION	44 254	64 955
PRODUITS FINANCIERS	536	682
CHARGES FINANCIERES	11	365
PRODUITS EXCEPTIONNELS	16 850	14 745
CHARGES EXCEPTIONNELLES	31	20 000
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	109 205	110 190
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	136 680	109 205
EXCEDENT OU DEFICIT	34 122	61 003

PR

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : LIGUE OCCITANIE PYRENEES- MEDITERRANEE DE NATATION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2021, dont le total est de 1 427 803 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 34 122 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2020 au 31/08/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 11/01/2022 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

L'association administre les disciplines de Natation Course, Plongeon, Water-Polo, Natation Artistique, Natation en Eau Libre ainsi que les pratiques liées aux activités des Maîtres, de la Natation Santé, estivales, récréatives, d'éveil, de découvertes et de loisirs aquatiques. Elle seconde la Fédération Française de Natation dans la réalisation de son programme. Elle assure, en agissant pour le compte de la Fédération Française de Natation, le contrôle direct et assume la responsabilité des Comités Départementaux ou Interdépartementaux, constitués sous forme d'associations déclarées, dans son ressort territorial. Sa mission consiste notamment à promouvoir et propager les valeurs de la natation.

Sur le territoire de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée, dans le ressort territorial de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, l'association réalise les activités suivantes :

- assurer la liaison entre les divers Comités Départementaux ou Interdépartementaux et les diverses associations de la région affiliées à la Fédération ;
- organiser la formation des officiels et des cadres administratifs sportifs et techniques par tous moyens appropriés tel que, par exemple, conférences, cours, stages et centres de perfectionnement ;
- organiser des séances d'entraînement collectif et des stages sportifs ;
- établir son calendrier en fonction de celui de la Fédération ;
- organiser des compétitions sportives et des championnats régionaux ;
- former les jurys de toutes les réunions de son ressort ;
- procéder à l'homologation des records régionaux et tenir à jour les différents classements régionaux et fédéraux ;
- aviser la Fédération des changements de correspondants des associations de la région, ainsi que des modifications apportées aux bassins postérieurement à leur homologation par celle-ci ;
- communiquer à la Fédération les résultats sportifs des réunions qu'elle organise ;
- assurer, lorsqu'elle lui est reconnue en propre, sa compétence disciplinaire, ou sa compétence en matière de réclamations ;
- donner son avis pour la création de meetings selon la procédure de labellisation ;
- organiser des manifestations de développement et de promotion des disciplines énoncées ci-dessus ;
- et d'une manière générale décider ou donner son avis dans tous les cas prévus par les règlements administratifs ou sportifs de la Fédération.

Pour la réalisation de sa mission sociale, les ressources de la Ligue Régionale sont :

- 1° La part régionale sur les licences qui est fixée par l'Assemblée Générale.
- 2° Les subventions accordées par les pouvoirs publics, le Centre National pour le Développement du Sport, le Comité Directeur de la F.F.N., le cas échéant, et par toutes autres personnes physiques ou morales ou organismes.
- 3° Les droits d'engagement dans les championnats et rencontres officielles régionales.
- 4° La recette des Championnats régionaux ou la part de recettes leur revenant à l'occasion des Championnats régionaux et réunions officielles régionales, interrégionales ou nationales se déroulant sur son territoire.
- 5° Les pénalités qu'elle peut infliger dans certains cas déterminés par ses règlements propres.
- 6° Les recettes des manifestations de promotion, ou de toute autre action, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale Régionale.
- 7° La part lui revenant sur les droits de formation.

PR

Règles et méthodes comptables

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2021 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus du Plan Comptable Général 2014.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'association est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

PB

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Crise sanitaire COVID-19 :

La ligue n'a pas eu recours à l'activité partielle pour ses salariés qui ont pu être placés en télétravail.

Par ailleurs, il n'y a pas eu de frais généraux liés à la crise.

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

La crise sanitaire COVID-19 a impacté les comptes de l'exercice 2020/2021 :

Les interdictions administratives ont impacté l'activité de la ligue compte tenu du nombre de compétitions et manifestations annulées.

Autres éléments significatifs

Au cours de l'exercice, une subvention obtenue en 2017 pour un montant de 33 950€ a été définitivement perdue. Celle-ci avait été comptabilisée mais restait à encaisser. Cette perte n'a aucune incidence sur le résultat de l'exercice car une provision du même montant a été comptabilisée au cours de l'exercice précédent et a fait l'objet d'une reprise de provision.

Evènements postérieurs à la clôture : poursuite de la crise sanitaire COVID-19

La crise sanitaire a un impact sur l'exercice à venir 2021/2022. Les dirigeants ont constaté une baisse significative des licences sur les 4 premiers mois de l'exercice suivant par rapport à la situation avant la crise (exercice de référence 2018/2019).

Actuellement, cette situation n'est pas de nature à remettre en cause la continuité d'exploitation

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	567			567
Immobilisations incorporelles	567			567
- Terrains	56 600			56 600
- Constructions sur sol propre	203 017			203 017
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	19 360			19 360
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	71 050	27 324		98 374
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport	71 231	25 911		97 141
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	42 222			42 222
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	463 480	53 235		516 714
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	464 047	53 235		517 281

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		53 235		53 235
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		53 235		53 235
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	567			567
Immobilisations incorporelles	567			567
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	98 276	10 151		108 427
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	16 718	1 144		17 863
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	57 254	14 111		71 365
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport	40 931	17 715		58 647
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	36 923	3 810		40 733
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	250 103	46 932		297 035
ACTIF IMMOBILISE	250 670	46 932		297 602

PB

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 367 915 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	126 250	126 250	
Autres	238 918	238 918	
Charges constatées d'avance	2 748	2 748	
Total	367 915	367 915	

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Usagers, produits non facturés	23 645
Intérêts courus à recevoir	418
Total	24 063

PB

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 372 768 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	500	500		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	135 288	135 288		
Dettes fiscales et sociales	166 567	166 567		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 405	1 405		
Produits constatés d'avance	69 008	69 008		
Total	372 768	372 768		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	2 379			
(**) Dont envers les associés				

L'emprunt de 120 000€ contracté le 28 octobre 2010 à la Banque Populaire, remboursable sur une durée de 10 ans, pour l'acquisition du siège social a été intégralement remboursé au cours de l'exercice. En garantie de cet emprunt, un privilège de prêteur de deniers de premier rang sans concurrence, à la hauteur de 120 000€ avait été inscrit sur le bien immobilier.

Notes sur le bilan

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des suretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit		120 000	151 190
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total		120 000	151 190

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	58 161
Dettes provis. pr congés à payer	17 231
Charges sociales - charges à payer	5 868
Etat - autres charges à payer	2 703
Total	83 963

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	2 748		
Total	2 748		

PR

Notes sur le bilan

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	69 008		
Total	69 008		

PR

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 4 500 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Honoraire de certification des comptes de l'exercice précédent : 3 088 euros

Subventions d'exploitation

Les subventions sont comptabilisées dès leur notification d'attribution.

Une subvention d'investissement de 30 000€ a été octroyée par la Région Occitanie au cours de l'exercice 2018/2019 et comptabilisée au passif du bilan.

L'investissement pour lequel cette subvention a été octroyée a été réalisé à hauteur de 9 000€. Le solde qui ne sera pas réalisé pour 21 000€ a donc été annulé.

Dans l'attente de la réalisation de l'investissement aucun produit n'avait été rapporté au compte de résultat.

Suivi des subventions affectées

Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
	A	B	C	A - B + C
POLE FRANCE FONT R	74 552	74 552	66 158	66 158
J APPRENDS A NAGER -	12 477	12 477	58 522	58 522
PLAN AISANCE AQUATI	22 175	22 175		
RECRUTEMENT AGENT			12 000	12 000
Total	109 205	109 204	136 680	136 681

La Ligue pratique la méthode des fonds dédiés depuis de nombreuses années.

Cette méthode comptable, devenue désormais obligatoire, conduit à comptabiliser sur l'exercice une charge (compte 689400) correspondant aux charges restant à engager à la clôture de l'exercice sur les subventions obtenues et les ressources affectées.

Par cette méthode, on ne prend en compte, dans le résultat de l'exercice, que la partie de la subvention ou les ressources affectées qui ont été consommées par des dépenses de l'exercice. L'excédent fera l'objet de charges sur les exercices futurs.

Ainsi, il reste à engager sur les prochains exercices 66 158€ de charges sur les ressources affectées pour le POLE FRANCE FONT ROMEU.

Il reste à engager sur les prochains exercices 58 522€ de charges sur les subventions obtenues pour le programme J'Apprends à Nager et Plan Aisance Aquatique.

Il reste à engager sur les prochains exercices 12 000€ de charges sur la nouvelle subvention obtenue pour le recrutement d'un agent de développement.

PR

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Engagements assortis de sûretés réelles	120 000
Autres engagements donnés	120 000
Total	120 000

Les engagements donnés correspondent à un privilège de prêteurs de deniers de premier rang sans concurrence, en garantie d'un emprunt de 120 000€ souscrit auprès de la Banque Populaire pour l'acquisition des locaux du Comité Midi Pyrénées de natation. Emprunt intégralement remboursé au 31/08/2021.

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat	144 000	144 000
Prestations en nature	84 000	84 000
Dons en nature		
Total	228 000	228 000
Emplois		
Secours en nature	4 000	4 000
Mise à disposition gratuite de biens et services	80 000	80 000
Prestations		
Personnel bénévole	144 000	144 000
Total	228 000	228 000

Bénévolat :

Une estimation des heures de bénévolat a été effectuée, tenant compte de l'organisation des différentes compétitions, des réunions du comité directeur et du bureau, des réunions de commissions et du temps passé à l'administration de la Ligue.

Cette estimation fait ressortir un nombre d'heures de bénévolat de 9 000 heures qui ont été valorisées à un taux horaire moyen, charges sociales comprises de 16€.

PR

Autres informations

Prestations en nature :

Ces prestations correspondent à la mise à disposition des piscines lors des différentes compétitions qui ont été organisées.

Cette estimation fait ressortir un nombre de jours d'utilisation de 20 jours qui ont été valorisés à un coût journalier de 4 000€ pour la mise à disposition gratuite des piscines et 200€ pour le secours en nature.

PR

ANNEXE 3



Le CNAHN est géré conjointement par la Ligue et le club support de Colomiers Nat Synchro



En 2020-2021

Préparation de 2 collectifs :
Le collectif jeune (12-15 ans)
Le collectif junior (15-18 ans)

23 nageuses au total :
14 au quotidien au CNAHN
+ 9 équipières de club





Louna Azzola
Équipière



Alizée Pinto
Équipière



Cali Vauchere
Équipière



Louise Conchou Delprat
CNAHN



Camille Conchou Delprat
CNAHN



Lolita Duret
CNAHN



Amélie Belaud
Équipière



Cassie Mailhol
Équipière



Zoé Fosset
Équipière



Ainoa Inial
CNAHN



Juliette Novas
CNAHN

COLLECTIF JEUNE 1

12 nageuses dans le collectif (dont Eva en jeune et en junior)

Maman référente : Christel Conchou Delprat



Chloé Cornu
CNAHN



Carla Valero
CNAHN



Sidonie Orta
CNAHN



Eva Lafontan
CNAHN



Marylou Laganier
CNAHN



Marine Emourgeon
CNAHN



Enora Puyou
CNAHN



Juliette Dapoigny
CNAHN



Louna Vitrac
CNAHN



Aliona Magnani
Équirière



Maylis Trouillon
Équirière



Lalie Chassaigne
CNAHN

COLLECTIF JUNIOR 1

11 nageuses dans le collectif + Lalie licenciée en junior pour le club de Colomiers NS
(entraînement au CNAHN d'Aix en Provence), soit **12 nageuses au total**

Maman référente : Caroline Puyou



En 2020-2021

14 nageuses au CNAHN
Toutes internes au CREPS sur le
temps scolaire
Scolarisées de la 4^{ème} à la Première
Hébergées en familles d'accueil
lors des stages

COVID-19



J'AI TOUCHÉ
LE FOND D' LA
PISCINE 😞

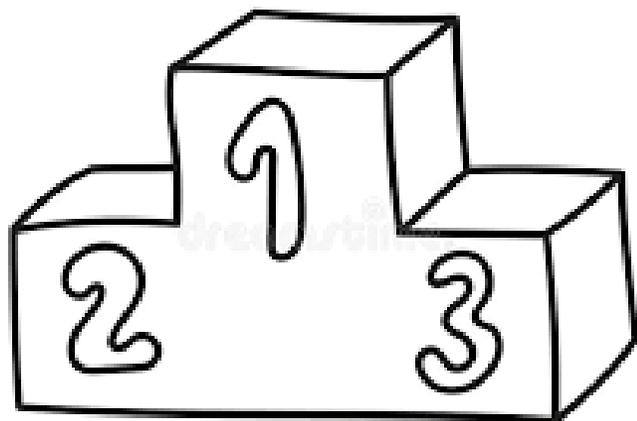
En 2020-2021

On a réussi tant bien que mal à entrainer les nageuses malgré les fermetures de piscine : en grande partie grâce à la piscine de l'ISAE et au partenariat avec le CREPS de Toulouse... Par contre on a manqué de profondeur !



En 2020-2021

- 2 encadrants permanents
- 14 nageuses (4 nouvelles / 10 reconduites) licenciées au CNS et originaires des clubs d'Occitanie
 - Moyenne d'âge : 15 ans
 - 100% réussite au brevet (pas de bac cette saison)
 - 16 jours de compétition
 - 50 jours de stage
- 25h d'entraînement par semaine
- Une vingtaine de chorégraphies



En 2020-2021

Nos résultats sportifs



Nous sommes très fiers de notre équipe technique junior ce soir, qui a nagé avec beaucoup d'énergie, d'envie et a montré de réels progrès par rapport à la compétition hiver. On est sur la bonne voie et on se rapproche fortement de nos concurrentes. Bravo les filles et bravo Elodie Piquet Flavigny !!!



Rencontres Nationales

4^{ème} place sur nos collectifs Jeunes et Juniors : équipe technique junior, équipe libre junior, équipe libre jeune



Une belle 4^{ème} place en équipe libre pour ce jeune collectif, qui a réalisé sa plus belle prestation lors de la Rencontre Nationale à Nantes. Nous sommes fières d'elles !!!



Fin de la compétition pour nos juniors qui terminent brillamment avec le combo concocté par Berangere Capdevielle et entraîné de main de maître par Elodie Piquet Flavigny. Une belle médaille d'argent qui récompense tout le travail effectué cette saison. 🏆 🥈 🇫🇷



**Rencontre Nationale
2^{ème} place pour notre collectif
Junior : en ballet combiné**



Lalie Chassaigne : Médaille de bronze en solo technique (rencontre nationale hiver)



--Equipe de France Junior--
6^{ème} place en équipe au
championnat d'Europe
Junior

Admise à l'INSEP en septembre 2021

Eva Lafontan :

Médaille de bronze au chpt de France en technique

---Equipe de France Jeune---

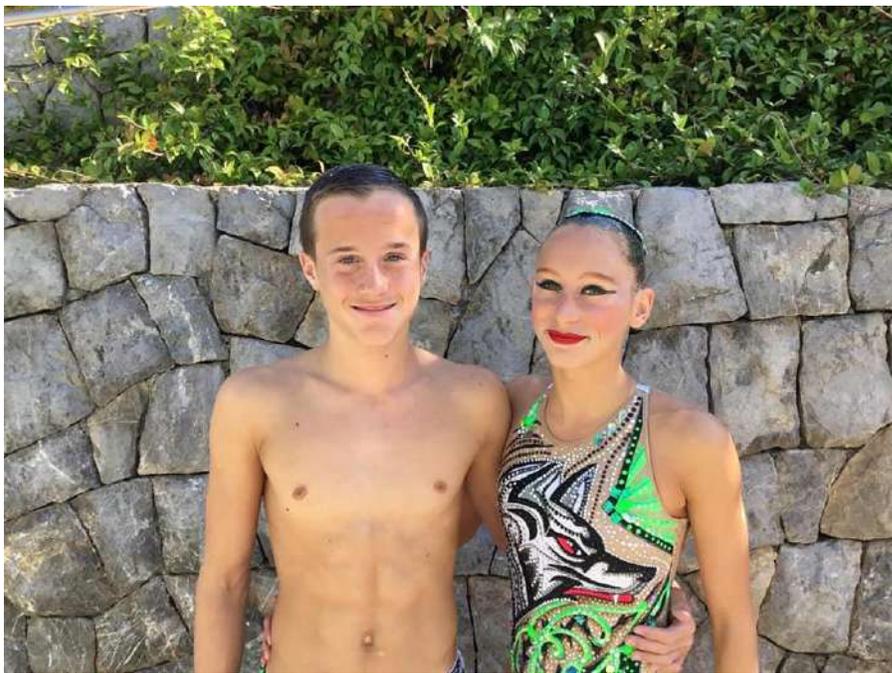
Médaille d'or Européen en duo mixte

Médaille d'or COMEN en duo mixte

Médaille de bronze Européen en highlight

Médaille d'argent COMEN en highlight

Médaille de bronze COMEN en équipe libre





LES 
GESTES
QUI
SAUVENT



En 2020-2021

Nos formations citoyennes...
PSC1, PSE1, BNSSA

10 de nos nageuses en formation PSC 1 (prévention secours civique de niveau 1) pendant 2 après-midis au #crepsdetoulouse, pour apprendre les premiers gestes qui sauvent. Cette formation a été mise en place en partenariat avec le Centre de Formation MNS 31. Merci au formateur Alexis Busolin !



En collaboration avec le Centre de Formation MNS 31, nous organisons une semaine intensive pour la préparation au PSE 1 (Premiers Secours en Équipe de niveau 1) et au BNSSA (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique).

On souhaite bonne chance à nos 7 stagiaires pour les épreuves à passer : 3 anciennes nageuses et 4 nageuses actuelles du CNAHN.

Go Go Go [Juliette Dapoigny](#), Juliette Ly, Sidonie Orta, Chloé Cornu, Oryane Duarte, [Carla Valero](#), Emma Chassaigne 

